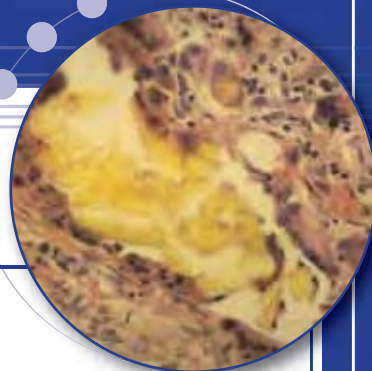


BRUCELLOSE

6 espèces dont 3 pathogènes pour l'homme :
Brucella melitensis, *B. abortus bovi*, *B. abortus suis*.



La brucellose est une zoonose due aux bactéries du genre *Brucella*, responsable de maladies humaines et animales. Trois espèces pathogènes prédominent : *Brucella melitensis*, espèce la plus pathogène, la plus invasive et la plus répandue dans le monde, *Brucella abortus bovi* et *Brucella abortus suis*.

Réservoir :

Exclusivement animal, avec en première place, les ruminants domestiques (bovins, caprins et ovins) et les porcins. D'autres espèces selon les pays peuvent être impliquées.

Transmission :

- **Par contact direct** (pénétration du germe par voie cutanée ou muqueuse favorisée par les blessures ou des excoriations) avec des animaux malades, des carcasses d'animaux, les produits des avortements, les placentas, les sécrétions vaginales animales, le fumier ou par contact accidentel avec les produits biologiques dans les laboratoires.
- **Par l'ingestion d'aliments contaminés** (lait cru, produits laitiers non pasteurisés issus d'animaux infectés), plus rarement par des crudités contaminées par le fumier, exceptionnellement par la viande insuffisamment cuite.
- **Par inhalation** (poussières, aérosols contaminés dans les abattoirs, les laboratoires).

Incubation :

Variable, de 5 à 60 jours. En général 21 jours pour la phase aiguë.

Contagiosité :

Aucune preuve de transmission interhumaine.

Tableau clinique :

L'infection est asymptomatique dans la majorité des cas, en particulier quand *B. abortus* est en cause.

Dans les formes symptomatiques, les signes cliniques sont assez variables mais évoluent souvent en 3 phases :

- **Phase de primo-invasion aiguë** : syndrome grippal banal (frissons, courbatures, arthromyalgies) ou fièvre ondulante sudoro-algique de début insidieux, associée à des sensations de malaise, des sueurs abondantes. La fièvre évolue avec 3 ou 4 ondulations, chacune d'une durée de 10 à 15 jours.
- **Phase secondaire où se constituent des foyers isolés ou multiples** : ostéo-articulaires (spondylodiscites, atteintes sacro-iliaque), hépatospléniques, méningite, endocardite, orchi-épididymite.
- **Phase chronique qui peut se révéler longtemps après la contamination, d'expression double** : symptomatologie générale avec asthénie, polyalgies, ou plus focale (évolution torpide des foyers).

Critères de signalement et de notification :

Cas confirmé

Tableau clinique évocateur de brucellose associé à au moins un des résultats suivants :

- isolement de *Brucella spp* dans un échantillon clinique approprié (hémoculture, ponction de moelle, ganglions ou LCR), ne peut être réalisé que dans un laboratoire spécialisé,

ou

- multiplication par au moins 4 du titre d'anticorps à l'épreuve d'agglutination de *Brucella* entre un sérum prélevé en phase aiguë et un sérum prélevé 15 jours plus tard, dans le même laboratoire,

ou

- mise en évidence par immunofluorescence de *Brucella spp* dans un échantillon clinique approprié ou une amplification génique positive (PCR) dans un échantillon approprié (sang total, sérum, biopsie tissulaire), ne peut être réalisée que dans un laboratoire spécialisé.

Cas probable

Tableau clinique évocateur de brucellose associé à au moins un des résultats suivants :

- mise en évidence d'anticorps à titre élevé dans un seul sérum, après apparition des signes cliniques,
- ou lien épidémiologique avec un cas confirmé.

Conduite à tenir concernant le malade, les sujets-contacts et le milieu immédiat

1) **Signalement sans délai à la DASS-NC des cas probables et confirmés et notification des cas probables et confirmés.**

2) **Isolement** : précaution dans la manipulation des écoulements, des sécrétions s'il y a des lésions suppuratives.

3) **Désinfection des matières purulentes et sécrétions pendant la maladie.**

4) **Pas de quarantaine.**

5) **Pas de traitement des sujets-contacts directs**

6) **Investigation par la DASS-NC** en collaboration avec les services vétérinaires : recherche des sujets-contacts et de la source d'infection ; remonter à la source collective ou individuelle, ordinairement des caprins, porcins ou bovins infectés ou du lait de vache ou de chèvre ou des produits laitiers non pasteurisés. Faire examiner les animaux suspects. Isoler ceux qui présentent une réaction positive.

7) **Traitement spécifique** : tétracycline seule ou avec streptomycine ou d'autres aminoglycosides (TMP-SMX).

8) **Prévention épidémique** : recherche de la source commune. Retirer du marché les produits incriminés. Arrêter leur production et leur distribution.

